

DELIBERATION N°2026-028

L'an deux mille vingt-six le 11 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : Titulaires : BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, FINET Pascal, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LECOCEY Véronique, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PRESLES Gwendoline, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, VAN DEN DRIESSECHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoir : TIHY André donne pouvoir à Bertrand SIMON.

Suppléants votants : DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean) et GIRARD Jocelyne (suppléante de ENOS Jacques).

Suppléants non-votants : /

Étaient excusés : AUBOURG Jean, AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BRUN Patrick, DEFLUBE Fabienne, DUMESNIL Jean-François, DUONG Isabelle, ENOS Jacques, GENCE Claude, LEBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, SANCHEZ Sabrina, STAB Anne, TEMPERTON Joël, THIEBAULT Damien, VAGNER Marie-Lyne et VANDOOREN Bernard.

Étaient absents : BOUCHER Dominique, CHAUVIERE Noël, DANNEELS Philippe, DARMOIS Alexis, DELAMARE Frédéric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria, FONTAINE Alain, GALLAIS Sylvain, HUNOST Sylvain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur pôle Collecte & Traitement, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, MARTIN Mickaël – Responsable du centre de tri fibreux & PAV, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, GUENETTE Marion – Responsable animation, TORNIO Laurélie – Chargée de création graphique et CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales.

Titulaires.....	25	Suppléants votants.....	2	Suppléant non-votant.....	0
Pouvoir.....	1	Total votant.....	28	Présents.....	27

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 10.

Date de la convocation : 05 mars 2026. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand.

AFFECTATION PREVISIONNELLE EN RESERVE DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté des comptes signés par l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Responsable du Service de Gestion Comptable de Bernay (27) ;

Sachant que le résultat définitif de l'exercice 2025 ne pourra être arrêté qu'à l'issue du vote du CFU ;

Sachant que l'absence d'affectation rend impossible l'équilibre réglementaire du Budget primitif ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une affectation prévisionnelle en réserve du résultat, fondée sur les éléments comptables connus à la date de la présente délibération.

Exposé :

Après vérification des Comptes avec le Service de Gestion Comptable de Bernay et avant le vote du compte financier Unique 2025 du budget (34500) PRECOVAL – M57, il est constaté les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement : 543 727.75 €
- Un déficit d'investissement : - 83 357.10 €

Il est proposé une affectation anticipée des résultats 2025, tenant compte des restes à réaliser, à savoir :

- Dépenses : - 798 756.00 €
- Recettes : + 1 076 619.27 €

L'affectation anticipée des Résultats 2025 est ainsi proposée :

- Recettes de Fonctionnement c/002 : + 860 648.68 €
- Dépenses d'Investissement c/001 : - 649 351.56 €
- Recettes d'investissement c/1068 : + 371 488.29 €

Le tableau détaillé des éléments comptables ayant permis de déterminer l'affectation prévisionnelle est fourni en annexe à la présente délibération ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident ;

Article unique :

D'affecter les résultats prévisionnels en réserve aux comptes suivants :

- Recettes de Fonctionnement 002 : + 860 648.68 €
- Dépenses d'Investissement 001 : - 649 351.56 €
- Recettes d'investissement 1068 : + 371 488.29 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRÉCOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Evreux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.